

PROJET DE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 JUIN 2022

Tous les administrateurs étaient présents à cette réunion, à l'exception de Jonathan GUENAIRE, ayant donné pouvoir à Bruno BACUS, Bruno LAVETTI ayant donné pouvoir à Patrice NONDIER, Frédéric MOREL ayant donné pouvoir à Jean-Pierre CALLAIS, Philippe GOETZMANN et Michel LORRAIN, ayant tous deux donné pouvoir à Patrick MASSENET.

Les Administrateurs suppléants Jean-Paul LARGENTIER et Bruno GATINOIS sont excusés.

En l'absence du Secrétaire Michel LORRAIN, un secrétaire de séance est nommé en la personne de Patrice NONDIER.

1- Approbation du Compte Rendu du CA du 19 Avril 2022.

Le Président recueille la validation du projet de compte rendu du Conseil d'Administration du 19 Avril 2022. Le compte rendu de ce CA est approuvé à l'unanimité.

2- Plan de chasse cervidés et arrêté fourchette.

En préambule, le Président MASSENET rappelle, que la Meurthe-et-Moselle possède la plus petite population de cervidés du Grand-Est et que de plus, ceux-ci ne sont pas présents sur l'ensemble du département.

Il fait également un rappel détaillé des différentes réunions qui se sont déroulées dans la dernière quinzaine concernant l'arrêté fourchette « cerf », dont découlent les attributions.

- Tout d'abord, une réunion de terrain s'est déroulée en forêt domaniale de Parroy. Celle-ci s'est tenue suite aux dépôts de fiches de dégâts dans le cadre du PRFB. Cette visite est malheureusement sortie du cadre prévu, et n'a pas permis l'étude contradictoire des parcelles ciblées. Plusieurs jours de terrain sont à prévoir pour réaliser cette visite de façon conforme au PRFB et au protocole établi par la commission paritaire.
- Par la suite, un groupe de travail « cerf » s'est tenu le 2 juin dernier. En amont de celui-ci, l'Administration avait sollicité les différents partenaires pour obtenir les propositions de chacun. Si la FDC54 ne souhaitait pas de modification du précédent arrêté, l'ONF, quant à lui demandait des augmentations de minima sur les massifs 6, 24 et 30, ainsi que des regroupements de massifs. Lors de la réunion, devant l'argumentaire non chiffré et infondé des agriculteurs et des forestiers, la FDC54 a souhaité quitter la réunion précocement.
- Enfin, la CDCFS s'est tenu le 8 Juin 2022 dernier. Après négociations, une solution intermédiaire a été trouvée pour le massif 6, une augmentation de 10% des minima a été

décidée pour le massif 24 et une biche supplémentaire a été ajoutée au minima du massif 30. Deux autres décisions ont été prises lors de cette CDCFS. Les comptages des cervidés sur les massifs 26, 27, 28 et 30 se feront en même temps, sur les mêmes soirées. Par ailleurs, conformément au protocole de l'OFB, c'est désormais les moyennes des 4 soirées de comptages qui seront prises en compte et non les maxima. Des comptages sur le massif 6 seront également mis en place.

Pour conclure, sur les cervidés, le Président rappelle la non présentation de coiffés à l'exposition annuelle et notamment des cerfs de Bousson et de la Reine. Le Schéma indique normalement le remplacement d'un coiffé par une biche en cas de non présentation. Une sanction intermédiaire sera appliquée.

Dès le projet d'attributions réalisé, il sera transmis aux administrateurs concernés avant de les faire suivre aux autres acteurs territoriaux.

3- Points sur les dégâts

Les dégâts sont, pour le moment, en baisse par rapport à N-1 avec 179 hectares de détruits dont 23 hectares par les cervidés contre 226 hectares à la même date l'année dernière, soit une diminution de plus de 20%.

Les massifs sont repris un à un par le Président puis par chacun des Administrateurs présents. Certains massifs sont encore assez fortement touchés et nous devons être vigilants lors des attributions de septembre.

De nombreux sangliers ont été prélevés depuis l'ouverture, ce qui semble indiquer une forte présence de ceux-ci dans les cultures de blé. Cela s'explique malheureusement par un agrainage de dissuasion peu efficace car peu soutenu, du fait des tarifs très élevés du maïs.

L'agrainage, lorsqu'il est accordé, doit, d'après le SDGC être réalisé toute l'année. Des contrôles d'agrainage ont déjà eu lieu. Ceux-ci se sont avérés nécessaires, car quelques contrôles ont révélé une interruption de l'agrainage. Ces contrôles sont encouragés et le personnel de la Fédération se tiendra disponible pour en effectuer davantage. Le non-respect du SDGC entrainera des arrêtés de suspension pour la période hivernale.

4- Elections régionales du Bureau FRC et représentants FNC

Suite au Conseil d'Administration électif de la FRC du 12 Mai dernier, le Bureau de la FRC est le suivant :

Président : Jacky DESBROSSE ; FDC51
Vice-Président : Claude MERCUZOT ; FDC10
Vice-Président : Frédéric TISSIER ; FDC88
Trésorier : Patrick MASSENET ; FDC54
Trésorier adjoint : Frédéric OBRY ; FDC67
Secrétaire : Jean Pol GAMBIER ; FDC08

La réunion des Présidents visant à désigner les représentants à la FNC s'est, quant à elle, déroulée le 24 mai dernier, les représentants à la FNC seront ainsi Patrick MASSENET, Claude MERCUZOT et Frédéric TISSIER.

L'AG électorale de la FNC qui désignera le Bureau de la FNC se tiendra le 28 Juin.

5- Dossier Eco-contribution

Un point sur les dossiers Eco-contribution est réalisé par le Président MASSENET.

Il rappelle les montants alloués à l'Eco-contribution, à savoir une somme de 1.4 million au niveau de la région, correspondant à 134 000 Euros par Fédération Départementale.

La gestion des dossiers Eco-contribution est réalisée par le service scientifique, et plus particulièrement par Yann PARMENTIER et Moana GRYSAN. Nous entrons actuellement dans une période de justification des projets, où le personnel technique, suite à la réalisation des IKA et des ICE, est également mobilisé.

Le Président MASSENET fait un bref panorama des dossiers « phare » de la FDC54, et indique l'importance de faire connaître nos actions et particulièrement aux Communautés de Communes du département.

Ainsi, l'Administrateur Jean-Pierre CALLAIS, est missionné pour organiser des réunions avec l'ensemble des COMCOM du département afin de leur expliquer les rôles de la Fédération et leur faire un descriptif des actions concrètes de nos services et des chasseurs, qui sont malheureusement encore trop méconnues. Le Directeur ainsi que la Commission Communication œuvreront de concert avec l'Administrateur Jean-Pierre CALLAIS, pour une parfaite organisation de ces événements.

Questions diverses

Banque

Le Trésorier Patrice NONDIER fait un rapide retour sur un courrier reçu à la FDC envoyé par la BPL, qui mentionnait les changements de montants de frais d'écriture et de gestion. A la suite, un rendez-vous a été pris au siège de la FDC, avec notre conseiller. Celui-ci a abouti à une nouvelle proposition bien plus acceptable. Cette proposition est validée par le conseil d'Administration à l'unanimité.

Affaire FDC54-GRANDDIDIER

Le Président MASSENET requiert la délégation du CA au Président de la Fédération pour ester en justice dans l'affaire en défense opposant la FDC54 à Monsieur Dominique GRANDDIDIER devant le TA de NANCY. Le Conseil d'Administration se prononce à l'unanimité en faveur de cette délégation au Président MASSENET pour ester en justice dans l'affaire citée ci-dessus.

Bon de commande permis Luxembourg et Belgique

L'Administrateur Jean-Claude MARCHAL souligne que les résidents belges et luxembourgeois ne reçoivent pas les bons de commande du permis de chasser. Il semblerait, qu'il s'agisse d'un problème de routage et de tarification postale. Le Directeur et Nathalie DESWARTE travaillerons sur cette question l'année prochaine afin de réaliser ces envois manuellement.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine vers 19h00.

Un BBQ est dégusté en plein air, dans la bonne humeur en présence d'une partie du personnel.

Le Président
P. Massenet

Le Secrétaire de séance
M. NONDIER